



Communiqué aux sages-femmes du 07 avril 2020

Au sujet des Fiches Réponses rapides dans le cadre du COVID-19 « [Continuité du suivi des femmes enceintes](#) » et « [Continuité du suivi postnatal des femmes et de leur enfant](#) » de l'HAS du 2 avril 2020.

Tout d'abord, nous rappelons à nos consœurs et confrères qu'il s'agit de préconisations. De plus, comme le rappelle l'HAS elle-même concernant ces « réponses rapides » : *Ces préconisations, élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de publication sont susceptibles d'évoluer en fonction de nouvelles données.*

La majorité des organisations professionnelles de sages-femmes (Cellule de crise « Covid19-sage-femme ») s'inquiète **des conséquences de certains schémas proposés** dans ces préconisations HAS du 2 avril 2020, car elles ne correspondent pas aux attentes des professionnels et pourraient entraîner un suivi insuffisant **pouvant nuire à la femme enceinte et accouchée ainsi qu'à son nouveau-né.**

Nous rappelons notamment **l'importance d'un temps dédié à chaque consultation prénatale** qui conjugue surveillance médicale, écoute, prévention, conseils, dépistage. En effet, un suivi clinique de qualité permet de s'assurer, tout au long de la grossesse, du déroulement normal et physiologique de celle-ci et tout particulièrement au 3ème trimestre. **Toutes ces consultations doivent donc être réalisées** par téléconsultation ou en présentiel en fonction des nécessités cliniques.

Nous rappelons également **l'importance de la prise en charge simultanée de la dyade mère/enfant**, en particulier lors des sorties précoces.

D'autre part, les **suivis proposés ne prennent pas en compte l'offre de soins ambulatoire**, condition essentielle pour éviter les venues dans les établissements de santé, cluster de Covid-19.

Enfin, ces préconisations ne prennent pas assez en compte **la disparité territoriale vis-à-vis de l'évolution de la pandémie.**

C'est pourquoi, la Cellule de crise « Covid19-sage-femme » **va adresser :**

- **Un courrier à la présidente de la HAS** pour demander une révision de ces "réponses rapides" prenant en compte l'avis des professionnels de terrain.
- **Un courrier au Ministre de la santé et à la DGS** pour souligner que ces réponses rapides sont contraires aux recommandations de la DGS, aux communiqués du ministère sur le suivi des femmes enceintes et ignorent les avis des professionnels de terrain.